

DELIBERATION N° 2011/06-01 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Rapporteur : Monsieur LAMY

Conformément aux articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2010 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<u>Investissement</u>			
Recettes	1 590 491,10 €	1 442 075,68 €	3 032 566,78 €
Dépenses	1 462 623,50 €	0,00 €	1 462 623,50 €
Résultat de clôture			+ 1 569 943,28 €
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	6 097 577,56 €	0,00 €	6 097 577,56 €
Dépenses	5 874 502,42 €	0,00 €	5 874 502,42 €
Résultat de clôture			+ 223 075,14 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	7 688 068,66 €	1 442 075,68 €	9 130 144,34 €
Dépenses	7 337 125,92 €	0,00 €	7 337 125,92 €
Résultats de clôture			+ 1 793 018,42 €

Le Compte Administratif 2010 de la commune est conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Vandœuvre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 9 abstentions (Groupes Ludres Autrement et Pour Tous et Ludres Ensemble) :

- d'approuver le Compte Administratif 2010 de la commune (budget principal) ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.